

NOURRIR LES COLONIES



LES IDÉES CLÉS

- Adapter le nourrissage aux besoins de la colonie et aux objectifs de l'apiculteur.
- Choisir un produit de nourrissage adapté à l'état de la colonie et à la période.
- Si l'on nourrit au miel, utiliser son propre miel, issu de colonies saines et limiter les risques de pillage. Ne pas nourrir avec du miel qui serait susceptible de contenir des spores de loque américaine.



POURQUOI

Le nourrissage consiste à apporter des ressources alimentaires aux colonies.

Il a généralement pour objectif de pallier un manque de pollen ou de miel afin d'assurer des réserves suffisantes pour passer l'hiver ou d'éviter une famine. Il est aussi utilisé pour stimuler le développement des colonies au démarrage de la saison ou en vue de productions spécifiques (élevage, etc.).

© J. Regnault



GRANDS THÈMES ABORDÉS DANS CETTE FICHE

1. Choisir un produit de nourrissage adapté aux abeilles
2. Nourrir au bon moment
3. Stocker et préparer les produits de nourrissage

1. Choisir un produit de nourrissage adapté aux abeilles

- ✓ Éviter de nourrir avec du sucre sec (sucre cristal) qui engendre du gaspillage.
- ✓ Éviter d'utiliser du sucre non raffiné (mélasse, sirops issus de boissons sucrées), non digestible pendant l'hiver. Si le candi est fabriqué à partir de sucre glace, s'assurer que celui-ci est sans amidon (toxique pour les abeilles à forte dose).
- ✓ Ne pas distribuer de sirop fermenté.
- ✓ En période froide, préférer le sirop tiède mieux accepté que le sirop froid (distribuer le sirop à la mi-journée). Proscrire le nourrissage liquide en cours d'hivernage (sauf climat propice).
- ✓ En cas de carence en pollen, préférer le nourrissage à partir de pollen récolté sur l'exploitation autant que possible (cadres contenant du pain d'abeilles, pollen congelé ou sous forme de pâtes à base de pollen et de sirop ou de miel par exemple, mais pas de pollen de trappes séché).
- ✓ S'assurer que les cadres de pollen (pain d'abeille) donnés en nourrissage sont issus d'une colonie saine.

Attention !

Le nourrissage au miel est déconseillé car il est susceptible de contenir des spores de loque américaine et il augmente les risques de pillage étant attractif pour les abeilles.

Voici quelques précautions nécessaires si l'on nourrit au miel :

- ✓ Utiliser son propre miel, provenant de colonies en bonne santé, sans spore de loque américaine. Nourrir avec du miel de la même colonie si possible.
- ✓ Utiliser du miel très dilué.
- ✓ Réduire les entrées et nourrir à la tombée de la nuit.
- ✓ Ne pas nourrir avec les eaux de lavage des opercules.

Attention à la conservation des cadres de pain de pollen, qui risquent de fermenter !

2. Nourrir au bon moment

- ✓ Adapter le nourrissage en fonction de l'état de la colonie, de ses besoins, des objectifs de l'apiculteur et de la période de la saison apicole.
- ✓ Vérifier que la colonie ne manque pas de provision :
 - vérifier le niveau des réserves en pollen et nectar de la colonie, tout au long de l'année et en particulier pendant les périodes critiques : entre deux miellées, en entrée et sortie d'hivernage, selon les régions et la météo, pour les nouvelles colonies ;
 - peser ou soupeser les colonies pour évaluer leur poids et détecter une ruche trop légère. Examiner les réserves des cadres au printemps ;
 - savoir reconnaître les signes de famine et les carences en pollen (absence d'œufs et de jeunes larves, cannibalisme des larves), en particulier pour les nouvelles colonies ;
 - si besoin, nourrir à l'automne pour compléter des réserves d'hivernage qui seront utilisées pendant l'hiver et en sortie d'hivernage (**cf. fiche R7 : Préparer l'hivernage**).
- ✓ Vérifier que le nourrissage est consommé par les colonies (attention, vérifier que la météo permet d'ouvrir la ruche sans danger).
- ✓ Éviter le pillage lors du nourrissage en été ou au début de l'automne : nourrir ruche par ruche, le soir, vérifier l'étanchéité des nourrisseurs, réduire les entrées.
- ✓ Pour éviter de retrouver du sirop dans le miel :
 - éviter de nourrir avant une miellée ou alors seulement en cas de famine et en petite quantité ;
 - ne pas nourrir en présence de hausses à miel.

Apiculture biologique

- ✓ Nourrir uniquement avec du miel (avec les précautions ci-dessus), du sucre ou du sirop de sucre biologiques.

ENREGISTREMENT :

Il est utile d'inscrire le nourrissage au registre d'élevage pour des raisons de traçabilité : date, type de nourrissage, quantité par rucher (voire par ruche). Conserver le nom et la facture d'achat des préparations commerciales. (**cf. fiche H8 : Assurer la traçabilité des produits de la ruche**).

Astuce :

Adapter la concentration du nourrissage aux objectifs et au climat :

- ✓ **Sirop épais ou concentré** : en général constitué de 2/3 de sucre et de 1/3 d'eau – généralement un seul apport important avant l'hiver pour nourrir.
- ✓ **Sirop clair** : en général constitué pour moitié d'eau et pour moitié de sucre – apporté en cours de saison pour stimuler la ponte, en cas de disette ou pour aider à la construction des cadres pour les essaims.
- ✓ **« Candi »** : utilisé généralement en hiver quand les températures trop faibles empêchent les abeilles d'accéder au nourrisseur, pour pallier un manque de réserve en fin d'hiver. Placer un ou deux pains de candi sur la tête des cadres sous un nourrisseur retourné. Consommé au fur et à mesure des besoins, il n'est pas stocké par les abeilles. S'il est « fait maison », sa préparation nécessite une bonne maîtrise des températures lors de la cuisson, à moins d'être réalisé à froid.

Adapter également le type de nourrisseur aux objectifs.



Placer un pain de candi sur la tête des cadres.

© J. Regnault

3. Stocker et préparer les produits de nourrissage

- ✔ Utiliser des récipients propres pour la préparation des produits de nourrissage. Éviter d'utiliser de vieux récipients.
- ✔ Utiliser de l'eau potable pour préparer les sirops de nourrissage.
- ✔ Stocker les produits de nourrissage dans des récipients hermétiques.
- ✔ Utiliser rapidement le sirop dilué (risque de fermentation).
- ✔ Éviter de conserver les sirops acidifiés (au vinaigre par exemple) trop longtemps.
- ✔ Stocker au froid, voire au congélateur, les rayons de pain de pollen et les pelotes de pollen destinés au nourrissage.

Utiliser des récipients propres et hermétiques.



Attention au pillage.

© J. Regnaut



© J. Regnaut

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Règlement (CE) n°889/2008 relatif à l'Agriculture biologique et le Guide de lecture associé (version de mars 2017).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les numéros renvoient aux références listées dans la fiche « Références bibliographiques » : 31 ; 44 ; 67 ; 85 ; 86 ; 125 ; 138 ; 141 ; 142 ; 143 ; 147 ; 149.